

nouvelles

**Équité salariale :
où en sommes-nous ?
pages 8-9**



Secteur public

Le nécessaire réinvestissement

pages
3-10



« Les surplus sont à Ottawa
mais les besoins sont à Québec. »
— Marc Lavolette

Les opportunistes

La poussière n'a même pas fini de retomber sur les décombres du symbole du capitalisme que les requins du système tournent autour du trou pour essayer de tirer profit de la tragédie.

Et ne je parle pas ici de ces innocents petits commerçants newyorkais qui, deux ou trois jours après les événements, mettaient déjà en vente des t-shirts à l'effigie du World Trade Center. Je parle plutôt des gros requins de la grande industrie du transport aérien, qui manifestement ont sauté sur l'occasion pour essayer de « faire la passe » ou pour régler d'autres genres de problème. Bref, ben Laden a le dos large.

Air Canada, par exemple. Air Canada qui réclamait entre deux et quatre milliards de dollars au gouvernement fédéral pour compenser les pertes subséquentes aux attentats suicides — ses concurrents américains ont obtenu 18 milliards de Washington, alors... Or, tout le monde sait que c'est depuis que le transport aérien a été sauvagement déréglementé, au nom de la sacrosainte loi capitaliste de la concurrence, que ça va si mal dans cette industrie. Et tout le monde sait aussi que c'est depuis que Air Canada a été privatisée par Ottawa, au nom du sacro-saint mythe selon lequel « le privé fait mieux », que ça va si mal dans cette compagnie, et encore plus mal depuis que ce même gouvernement fédéral l'a obligée à fusionner avec Canadian, qui était sur le bord de la faillite, pour ne pas déplaire à ses petits copains de l'ouest. Alors lâchez-moi avec ben Laden et n'essayez pas de nous faire payer vos gaffes de capitalistes en mettant ça sur l'ardoise des actes terroristes du méchant barbu de Kaboum.

Autre exemple : Bombardier, Bombardier qui a annoncé près de 4000 mises à pied, dont 2000 dans la région de Montréal. Question : est-ce qu'un seul client de Bombardier a annulé ses livraisons d'avions depuis



le 11 septembre ? Réponse : non. Question : est-ce que le carnet de commandes de Bombardier est moins garni qu'avant le 11 septembre ? Réponse : non. Question : est-ce que par hasard les cols bleus de Bombardier se trouveraient à un moment crucial dans les négociations pour le renouvellement de leur convention collective ?... Ha ha ! Comme tout s'explique. Les petits malins font d'une pierre deux coups : un peu d'intimidation psychologique sur les syndiqués, et au passage un peu plus de *cash flow* à mettre dans les poches des actionnaires.

Et en plus, comme dit Vigneault, « ils pensent qu'on s'en aperçoit pas ».

Message d'un musulman ordinaire à un musulman fanatique, Oussama ben Laden par exemple : « Hé mon frère, fatwa soigner, t'es malade entre les oreilles. »

Ahem... Bof.

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 600 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Benoit Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction
L'équipe du Service de l'information de la CSN
Photographes
Alain Chagnon, Michel Giroux, Paul Labelle, Contributions militantes
Photographies de la couverture
Alain Chagnon
Caricaturiste
Boris
Soutien technique
Lyne Beaulieu

Conception graphique
Jean Gladu
Mise en page
Jean Gladu, Sophie Marcoux, Benoit Aubry
Numérisation photo
Benoit Aubry
Films
Graphique Couleur
Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233
1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
www.csn.qc.ca
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

L'heure est au réinvestissement dans les services publics

La CSN et ses fédérations ont obtenu lors des dernières négociations du secteur public des gains importants, notamment au niveau de la protection des emplois et de la diminution de la charge de travail. Néanmoins, même la meilleure convention collective imaginable ne saurait masquer que le financement des services est inadéquat. Aussi la CSN fait-elle du réinvestissement dans le secteur public une priorité, afin d'améliorer les conditions de travail dans les réseaux ainsi que l'offre et la qualité des services.

La confédération réclame ainsi du gouvernement fédéral qu'il rétablisse ses transferts aux provinces à 18 pour cent des dépenses de santé. Au nom de la lutte au déficit, ceux-ci ont été ramenés à 14 pour cent. Du gouvernement provincial, la CSN attend qu'il réclame ces sommes d'Ottawa et qu'il réinvestisse dans les grands réseaux qui ont été lourdement affectés par son désengagement. Affecter toute marge de manœuvre aux baisses d'impôt au lieu de répondre aux problèmes criants de sous-financement serait, pour la CSN, une grave erreur.



Claudette Carbonneau

services », plaide la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

« Concrètement, nous pouvons compter sur la prochaine négociation du secteur public pour trouver des façons d'améliorer les relations de travail. Nous profiterons également de toutes les tribunes pour appeler à un réinvestissement, notamment à l'occasion des consultations budgétaires du gouvernement. Enfin, nous allons relancer publiquement le débat sur l'importance des services publics accessibles, gratuits et universels pour les Québécoises et les Québécois », d'assurer la vice-présidente.

Jean-Pierre Larche

« Le réinvestissement dans les services publics est une absolue nécessité. Les conditions de travail se sont grandement détériorées à cause des années de compressions budgétaires majeures. On a besoin de plus de personnel, il faut trouver des solutions à la surcharge de travail et lutter contre la précarité des emplois. Cela aura inévitablement un impact positif sur l'offre des

services », plaide la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

La direction du CHUS fait mal son travail Les salariés sont mis à pied

Jean-Pierre Larche

Début septembre, la direction du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) coupe la climatisation et met fin à plusieurs remplacements. L'établissement fonce, en effet, vers un déficit accumulé de sept millions de dollars qui s'explique essentiellement par une mauvaise planification de la part de ses gestionnaires.

La tempête se lève sur les établissements de santé au Québec. Après des années de compressions et de bouleversements, voilà que l'interdiction faite aux établissements de soins de santé de présenter des résultats financiers déficitaires commence à faire de nombreuses victimes chez les travailleuses et travailleurs du réseau. Confrontées à la menace de mise sous tutelle, les directions d'établissements déficitaires mettent en place des plans de redressement dont les employé-es généraux font les frais.

Le cas du CHUS est frappant. En mars 2001, la direction craint une augmentation importante de l'affluence durant l'été et ouvre des centaines de postes, dont 80 assignations de préposé-es aux bénéficiaires. Elle évoque que ces nouvelles assignations pourraient durer jusqu'en mars 2002. Des préposés aux bénéficiaires venant d'aussi loin que Valleyfield se présentent en quête d'un emploi moins précaire. La direction leur offre les trois à cinq jours de formation nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Le syndicat FSSS-CSN, qui représente les employés généraux se réjouit, lui qui est en pleine démarche avec l'employeur pour trouver des solutions aux problèmes liés à la surcharge de travail.

Mais la planification faite au printemps s'avère inadéquate.



Jean-Claude Grégoire

Tout l'été, le personnel, si habitué à la surcharge, se retrouve en surplus. Bref, fin août, comme elle a garanti aux infirmières du travail jusqu'en 2003, la direction retourne tous ses nouveaux employés généraux chez eux. Elle ne remplace plus les deux premiers préposés à l'entretien ménager de jour qui s'absentent et conserve des effectifs réduits aux cuisines. Elle va même jusqu'à couper la climatisation et faire des études sur la possibilité de maintenir la température plus basse que d'ordinaire, l'hiver prochain.

Le président du syndicat, Jean-Claude Grégoire, se demande, non sans ironie, si les cadres qui ont mal fait leur travail seront aussi congédiés ou s'ils devront abandonner leur prime de performance. « En 33 ans je n'ai jamais vu la grogne à un aussi haut niveau ni la confiance en l'organisation à un niveau aussi bas. Le monde est démotivé, fatigué, écœuré. »

Mal « orientée » ?



Johanne Nolet

amère de voir qu'on n'a pas plus de considération que ça dans un service de ressources humaines. Après, j'ai pensé à ceux et celles qui ont aussi perdu leur emploi avec un si court préavis et qui ont déjà de la difficulté à joindre les deux bouts. Finalement, j'ai été carrément frustrée de me faire refuser un autre remplacement qui a été accordé à quelqu'un qui a moins d'ancienneté parce je n'étais pas " orientée " pour l'emploi, alors que j'ai suivi une semaine d'orientation en février. »

Johanne Nolet : « Je travaillais comme commis sénior au Service des ressources humaines du CHUS depuis la fin janvier, en remplacement d'une autre personne affectée à un programme spécial. Le 7 septembre, le boss vient me voir et me dis que c'est ma dernière journée. J'étais à ce moment en pleine confection des horaires. Eh bien, ils sont allés chercher une secrétaire dans un autre service qui a laissé son ouvrage durant une semaine pour venir compléter ce que j'avais entrepris ! Sur le coup, j'ai été

La FSSS mobilise largement



Louis Roy

La Fédération de la santé et des services sociaux-CSN avait lourdement critiqué la loi anti-déficit en 2000, appréhendant avec justesse le chaos dans lequel une telle mesure plongerait le réseau de la santé. « Nous n'en sommes plus aux lois de compressions budgétaires. Maintenant nous sommes en période de compressions permanentes. Les budgets des établissements ne reflètent plus correctement les besoins, regrette le président de la fédération, Louis Roy. Si les principes du système de santé québécois ne sont pas remis en question par le gouvernement, dans la pratique les établissements se trouvent piégés.

« Nous avons commencé à élargir nos appuis en construisant des alliances sur une base régionale avec toutes celles et tous ceux qui défendent l'intégrité des services de santé et les emplois qui y sont rattachés. Nous allons continuer. Nous entendons ramener les enjeux liés au réinvestissement sur le devant de la scène publique. Nous voulons que ce soit beaucoup plus que l'affaire des seuls syndicats. Il est anormal que le Québec fasse partie des provinces canadiennes qui investissent le moins par habitant dans les services de santé. »

DONC, POUR CHANGER LES CHOSES, ÇA PREND LA CSN ?!

ON EST PRÉSENT À TOUS LES NIVEAUX :

- LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT,
- LES RÉGIES RÉGIONALES,
- LES COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX

ON NE PEUT PAS FAIRE DE NÉGOCIATION SÉRIEUSE SANS LA CSN.

MAIS ENFIN, VEUX-TU QUÉ LES CHOSES CHANGENT?!

MOI J'VEUX PAS!



Une problématique présente partout

L'hôpital de Maniwaki, en Outaouais, a été mis sous tutelle pour 120 jours, le vendredi 21 septembre. Le conseil d'administration du centre de santé a refusé à deux reprises d'entériner le plan de redressement proposé par la direction, qui prévoyait notamment ramener sur un seul étage les soins actuellement donnés sur deux étages et couper plusieurs lits. Une large coalition s'est rapidement mise sur pied au sein de laquelle le Conseil central de l'Outaouais est très actif. La firme MCE Conseils a été chargée de revoir l'analyse faite par la direction. Les cinq syndicats FSSS-CSN impliqués veulent d'abord déterminer si les problèmes sont dus à un sous-financement ou à une mauvaise gestion.

Centres jeunesse de Montréal La médiation piétine...

Henri Goulet

Entamé au mois de mars dernier, le processus de médiation aux Centres jeunesse de Montréal ne donne vraiment pas les résultats escomptés. Même qu'après la tenue d'une bonne trentaine de séances, une rupture temporaire est survenue la semaine dernière à la suite d'un repli incompréhensible de la part de l'employeur.

Pour le président du STTCJM (FSSS-CSN), Daniel Searle, cette impasse était toutefois prévisible puisque l'employeur n'avait pas bougé d'un iota sur des questions aussi importantes que :

- la surcharge de travail chez les intervenants en psycho-social ;
- le surnombre de jeunes dans les foyers et les familles d'accueil ;
- l'encadrement déficitaire pour

les clientèles plus lourdes ;
• et le net recul par rapport à la stabilisation des équipes de travail.

« De toute évidence, le ménage n'a pas encore été complété à l'intérieur de la boîte, a vivement déploré Daniel Searle. Il fallait circonscrire les priorités pour mieux cibler l'allocation des ressources. Cette opération n'ayant pas été effectuée, il n'est pas surprenant que l'argent ne soit pas dispo-



Photo : Alain Chagnon

Nouvel exécutif syndical aux CJM

De g. à d. : (1^{re} rangée) Rachel Plouffe-Laforest et Ginette Thivierge, vice-présidentes du secteur administratif ; (2^e) Michel Blais, v.-p. responsable de la liste de rappel ; Guy Mongrain, v.-p. à la santé-sécurité ; Éric Bouchard, v.-p. secteur psycho-social et professionnel ; (3^e) Bernard Giguère, secrétaire ; Josée Ayotte, trésorière ; Lise Bériault, v.-p. du secteur technique ; Claire Langlois, v.-p. du secteur réadaptation ; Gérald Gauthier, v.-p. à l'information ; Géhanne Kamel, v.-p. aux litiges ; (4^e) Daniel Searle, président et Louis Carlo Cantave, v.-p. secteur technique.

nible aux bonnes places alors qu'on continue de l'engloutir dans des peccadilles administratives. Comme dans toutes les familles, l'administration devrait savoir qu'il faut d'abord assurer les biens essentiels comme la nourriture, le loge-

ment et l'habillement. »

De son côté, le nouveau directeur général des CJM, M. Jean-Pierre Duplantie, se dit pourtant confiant de pouvoir, comme dans le cas de la mixité, corriger les importantes lacunes identifiées par le syndicat.

Les travaux de la politique jeunesse s'achèvent

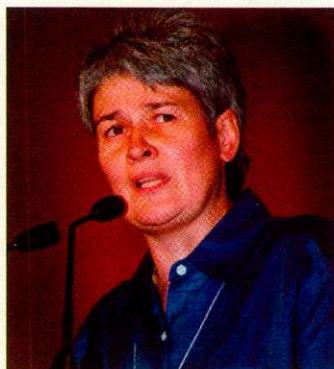
La CSN est la seule organisation syndicale à y avoir participé

Jean-Pierre Larche

Lors du dernier congrès, la CSN a entrepris de mener une vaste réflexion partout au Québec pour définir les orientations d'une politique sur les services sociaux à la jeunesse. En mars, elle invitait des travailleuses et travailleurs de tous les secteurs qui sont impliqués de près ou de loin dans l'offre de services sociaux à la jeunesse, à participer à cette politique à l'occasion d'un forum.

L'initiative semble avoir été suivie de près puisque en juin, la ministre déléguée aux services sociaux à la jeunesse, Agnès Maltais, a mis sur pied quatre chantiers de travail sur une politique jeunesse, auxquels ont participé la CSN, la FP et la FSSS. Elle donnait ainsi suite à une promesse formulée par son prédécesseur, Gilles Baril, de mettre en place une politique globale sur les services sociaux à la jeunesse.

Le travail de la CSN a été bien accueilli dans toutes les sphères des services à la jeunesse. Même du côté de l'Association des centres jeunesse, on reconnaît le sérieux du travail. Pour la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, la cen-

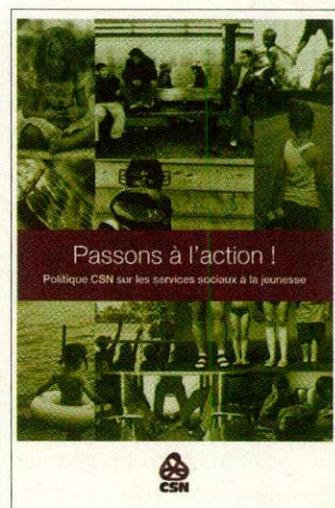


Denise Boucher

trale a beaucoup de crédibilité dans ce dossier parce que sa démarche est issue de plusieurs consultations menées région par région et que cela a permis de bien cibler les problèmes. Elle souligne que les intervenants auprès des jeunes sont sûrement les mieux placés

pour définir les problèmes.

Reste à savoir sur quelles conclusions déboucheront les travaux des chantiers portant sur les services de première ligne, les services spécialisés à la jeunesse, les ressources humaines et l'allocation des ressources. La ministre déléguée a annoncé qu'elle lancerait les grandes lignes de sa politique, début décembre. « On espère bien que ces chantiers n'auront pas été inutiles. Une chose est certaine, c'est que la CSN continuera de prendre part au débat. Il faut qu'on mette les énergies nécessaires à l'élaboration d'une politique stimulante. On en a bien besoin parce qu'à ce niveau, le Québec est démuné actuellement »,



analyse Denise Boucher.

Une édition spéciale de la politique CSN sur les services sociaux à la jeunesse (ci-haut), sera bientôt disponible.

Les services de garde en milieu scolaire

Une histoire à connaître

Thérèse Jean

Quand, en 1999, le 16 décembre au soir, le secteur scolaire de la FEESP-CSN a crié victoire, ce n'était pas seulement parce qu'il était le premier dans le secteur public et parapublic québécois à avoir en poche une entente de principe renouvelant les conditions de travail des employé-es de soutien dans les commissions scolaires du Québec. C'était aussi et beaucoup parce qu'il venait d'écrire une nouvelle page dans l'histoire des services de garde au Québec.

Cette entente a consacré en quelque sorte le couronnement d'une campagne d'information et de mobilisation commencée en 1996 avec la création d'un comité des services de garde en milieu scolaire à la FEESP. Son mandat était de « recueillir les données exactes du vécu des travailleuses et des travailleurs en service de garde afin de pouvoir défendre nos intérêts et porter nos revendications le plus adéquatement possible ».

Le comité n'a pas failli à la tâche puisqu'il a contribué à ce que des gains sans précédent qui, par la suite, ont fait bouler de neige en s'étendant à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des services de garde en milieu scolaire, soient obtenus : reconnaissance du travail accompli par les éducatrices et les éducateurs ainsi

que par les responsables, sécurité d'emploi, hausses considérables de salaires.

C'est entre autres parce que le secteur soutien scolaire souhaite que les travailleuses et les travailleurs dans les services de garde en milieu scolaire s'approprient leur histoire que la CSN, qui représente 2500 de ces syndiquées, publiera d'ici Noël une brochure racontant l'histoire des services de garde

en milieu scolaire au Québec. Depuis les années 60 à aujourd'hui, on y retracera la naissance et l'évolution d'une revendication portée par un large mouvement social et syndical en faveur d'un réseau universel et gratuit de garderies au Québec, contrôlé par les parents. On y verra le rôle crucial qu'a joué le mouvement syndical, en particulier la CSN, aux côtés des groupes de femmes et des groupes populaires pour l'obtention de divers types de services de garde au Québec. Cette publication, la première du genre, fera également état des grands enjeux et des défis qui seront à relever dans les prochaines années en raison notamment de la nouvelle politique familiale et la réforme de l'éducation.

Violence en milieu de travail

Les efforts de la FP portent leurs fruits

Jean-Pierre Larche

Lors des dernières négociations du secteur public, la Fédération des professionnelles de la CSN a obtenu la mise en place de comités conjoints de relations de travail. Qualité de l'air, surcharge de travail ou violence en milieu de travail sont au nombre des problèmes sur lesquels les syndicats peuvent maintenant agir globalement.

Parallèlement, la fédération mène une campagne de sensibilisation auprès de ses syndicats, utilisant notamment la campagne *Respirons* de la CSN, pour qu'ils abandonnent le réflexe de régler ce type de situations problématiques au cas par cas et qu'ils en fassent des questions collectives. Les endroits pour discuter de ces problématiques avec l'employeur étaient presque inexistantes avant l'entrée en vigueur de la lettre d'entente sur les comités de relations de travail. On doit

donc effectuer un travail d'éducation et de sensibilisation important.

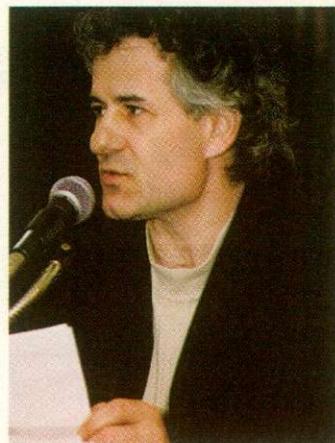
S'il est vrai que le succès de la démarche repose sur la bonne foi des deux parties, le président de la FP, Michel Tremblay, explique qu'en revoyant l'organisation du travail, la qualité des services est aussi améliorée et que, par conséquent, plusieurs employeurs veulent se prêter au jeu puisqu'ils en ressortent aussi gagnants. De plus, la convention collective stipule que

L'employeur doit collaborer avec le syndicat pour prévenir ou faire cesser toute forme de violence.

Le virage de Virage

L'organisme Virage, en Montérégie, qui œuvre auprès des toxicomanes, est un bon exemple des bénéfiques que peut engendrer un comité de relations de travail. Plusieurs équipes de travail réparties sur le territoire offrent différents services. Pour ces professionnelles et professionnels, la diminution de la violence institutionnelle et de la charge de travail est le résultat d'une démarche conjointe avec l'employeur qui a mené à un allègement de l'encadrement et à favoriser le travail en équipe.

La fédération sera à même, dans les prochaines semaines, d'établir une liste des établisse-



Michel Tremblay

ments prioritaires dans lesquels l'employeur est prêt à se pencher sur les problèmes de violence et de surcharge. Elle entreprendra ensuite de former adéquatement les intervenants syndicaux afin que ceux-ci puissent utiliser pleinement cet outil dont seuls les syndicats affiliés à la FP disposent : les comités de relations de travail.

Employé-es de soutien

Pour en finir avec la précarité d'emploi !

Michel Crête

Rencontrées à Montréal le 27 septembre, Danielle Beaulieu, Lisette Guilbault et Diane Lafrenière, trois employé-es de soutien de commissions scolaires, en avaient long à dire. Lors de la dernière ronde de négociation du secteur public, 23 000 employés de soutien membres de la CSN répartis dans une trentaine de commissions scolaires s'étaient donné comme priorité de lutter contre le travail précaire. Et ce groupe de travailleuses et de travailleurs, dont un bon nombre de jeunes, a eu gain de cause.

Premièrement, on a réussi à introduire une liste de priorité d'embauche pour tous les employés temporaires. Deuxièmement, l'abolition du « chapitre 10 » de la convention collective pour les éducatrices et éducateurs en service de garde en milieu scolaire leur permet d'accéder enfin à un statut d'employé régulier. Troisièmement, grâce à la négociation d'un plan d'effectif annuel, la très grande majorité des employés, dont le personnel en adaptation scolaire (techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, préposés auprès d'élèves handicapés, etc.) ont obtenu une plus grande stabilité d'emploi.

Avant, c'était du bénévolat

« Avant, une éducatrice ou un éducateur en service de garde en milieu scolaire pouvait voir diminuer le nombre d'heures travaillées durant sa semaine de travail parce qu'on évoquait une diminution de clientèle ou un problème d'autofinance-

ment. On nous disait ne plus avoir besoin de nous, c'était *goodbye*, vous restez à la maison. Aujourd'hui, une commission scolaire ne peut plus agir ainsi. Je ne dis pas que c'est impossible, je dis que c'est beaucoup plus difficile. De plus, avec la liste de priorité d'embauche, on nous appelle par ordre d'ancienneté.

« Nous avons aussi réussi à gagner la rémunération pour le temps de préparation des activités avec les enfants ou encore pour les réunions. Avant, c'était du bénévolat.

« Notre ancienneté en service de garde nous permet aussi d'accéder à d'autres postes où nous avons les qualifications. »



Diane Lafrenière
éducatrice en service de garde, École Marie-Favrey, Montréal

Un gain majeur

« Ce que nous avons signé contre la précarité d'emploi, c'est le résultat de huit ans d'efforts, de consultation, d'études, d'explications sur ce qu'apporterait le statut de salarié-e régulier.

« Par des ententes locales, on arrivait à négocier un certain statut. Mais des ententes locales, on sait ce que ça veut dire, c'est fragile. À chaque négociation, il faut recommencer. L'obtention du statut d'employé-e régulier qui donne accès à la permanence, c'est un gain majeur. »



Danielle Beaulieu, technicienne en éducation spécialisée et vice-présidente du secteur scolaire.

Enfin des garanties

« Les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée ainsi que les préposées aux

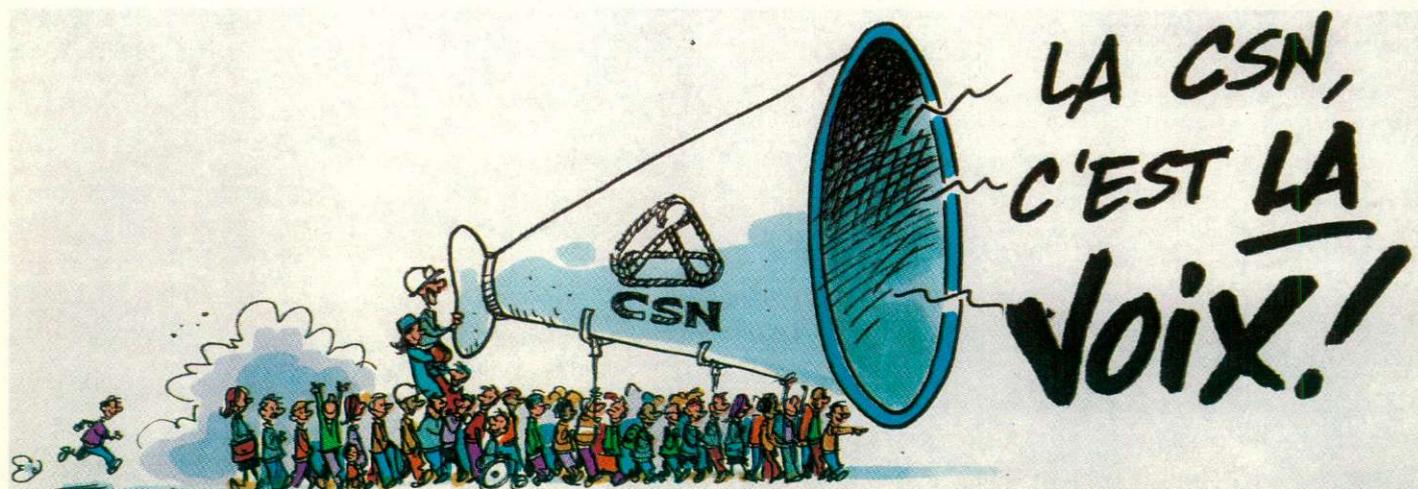
élèves handicapés ne se retrouvaient nulle part dans la convention collective. Dans plusieurs syndicats, il n'y avait pas d'employé-e à statut régulier. Dans mon syndicat, certains l'avaient, d'autres pas. Auparavant, lorsqu'un enfant handicapé s'absentait, déménageait, était malade ou hospitalisé, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée et les préposés-es auprès d'élèves handicapés devaient s'en aller chez eux. Grâce au plan d'effectif annuel, ces employé-es ont la garantie que leur semaine de travail ne sera pas diminuée en cours d'année. C'est un gain de la dernière négociation. »



Lisette Guilbault, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du soutien scolaire de l'Amiante (CSN)

L'avenir immédiat

Enfin, les membres de la CSN dans le soutien scolaire poursuivent les travaux pour améliorer les classifications d'emplois administratifs, entre autres pour les secrétaires d'école. De plus, les syndiqués de la CSN comptent aussi obtenir la reconnaissance du rôle éducatif auprès des jeunes, accompli par les éducatrices et éducateurs en service de garde, ainsi que leur intégration dans l'équipe-école.



21 novembre : on maintient le cap, mais...

Jacqueline Rodrigue

En avril dernier, alors que le gouvernement proposait à la CSN, la CSQ, la FIIQ, la FTQ et le SFPQ d'entreprendre des travaux conjoints en matière d'équité salariale, il fixait leur échéance au 21 novembre 2001. Force nous est de constater que bien que l'intersyndicale ait procédé, le 2 octobre, au dépôt d'une contre-proposition sur le plan d'évaluation, le train ne pourra entrer en gare à l'heure dite. Par ailleurs, l'intersyndicale maintient toujours ses objectifs ; voilà pourquoi elle s'apprête à proposer au gouvernement d'emprunter un autre parcours qui lui permettra de bien terminer le voyage.

« Pour la CSN, il n'est pas question ici de se faire dire : « Date échue, on ne négocie plus ! », ou encore de voir le gouvernement user de subterfuges pour nous faire dévier des objectifs dont nous avons convenu au point de départ. Le processus est long et ardu mais ce qui nous guide, ce sont les résultats. Pour le secteur privé comme pour le secteur public, la CSN a toujours soutenu que les démarches d'équité salariale devaient être des démarches de qualité », soutient Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN.

Pour le gouvernement, le 21 novembre est une date importante car il a des obligations à remplir en vertu des exigences que la Commission de l'équité salariale lui a formulées au moment où elle approuvait le programme que ce dernier lui avait soumis pour être réputé conforme à la loi. Ces obligations portent notamment sur des correctifs que la commission a demandé au Conseil du trésor d'apporter au mode d'estimation des écarts salariaux pour déterminer les ajustements salariaux à verser. Rap-

pelons que la commission avait donné son aval sur les autres volets de son programme mais que malgré cette décision favorable, le gouvernement avait néanmoins accepté de le revoir avec nous.

« Il est tout à fait possible pour le Conseil de trésor de répondre à la Commission de l'équité salariale dans les délais qu'elle lui a imposés sans saborder les travaux actuels. Nous voulons rencontrer le gouvernement pour débattre avec lui de cette question et nous entendre sur un nouveau plan de travail.

« Il est vrai que les travaux d'harmonisation en intersyndicale ainsi que ceux menés avec l'employeur ont pris plus de temps que ce que les parties avaient anticipé, mais ils ont toujours progressé. Aussi près du but, le gouver-



Claudette Carbonneau

nement ne peut pas agir de telle sorte qu'il compromettrait la démarche en s'en remettant à nouveau à un tiers. Les travailleuses du secteur public ne pourraient pas accepter qu'après

avoir convenu de revoir le plan d'évaluation issu de la démarche de 1989, on ne réalise pas enfin une réelle démarche d'équité salariale parce que quelques mois de travail nous font défaut. Elles, elles attendent ces résultats depuis des années », explique Claudette Carbonneau.

Quand la volonté va, tout va !

Personne n'oserait prétendre que la joute est facile et gagnée d'avance mais les parties se rencontrent et se parlent, et les discussions n'ont jamais été rompues. Les tra-

voux se poursuivent à un rythme que nous n'avons pas connu depuis longtemps.

Il nous faut travailler à préserver l'espace nécessaire pour poursuivre les discussions par la voie de la négociation. « Personne ne souhaite faire traîner cette démarche en longueur et avec la volonté de tout le monde de mettre l'épaule à la roue, des retards pourront être comblés et des droits préservés. C'est ce qui nous importe avant tout », commente la vice-présidente de la CSN.

La CSN, quant à elle, détient toujours des plaintes devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour faire valoir les droits des travailleuses du secteur public qu'elle représente dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux. Si le gouvernement décidait de ne plus poursuivre des travaux dans l'esprit des lettres d'entente convenues, les droits des travailleuses du secteur public en matière d'équité salariale seraient protégés par ces plaintes.

« Notre plus grand souci, c'est que, sur le terrain, l'équité salariale trouve enfin une application concrète et satisfaisante pour nos membres », de conclure Claudette Carbonneau.

Le réseau collégial est en péril

—Pierre Patry, président de la FNEEQ

France Désaulniers



Le président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Pierre Patry, amorce une tournée qui le mènera dans la plupart des régions. Son message est simple : le réseau collégial est en péril et il est urgent que le gouvernement intervienne afin de le soutenir.

Bien sûr, nul ne niera le phénomène de déclin démographique qui affecte le Québec, et tout particulièrement les régions. À la diminution de la clientèle étudiante s'ajoutent les effets des modifications aux règles de financement des institutions et cela se traduit par des fermetures de programmes. « Moins de diversité dans les programmes favorise l'exode des jeunes vers les grands centres, moins de jeunes signifie moins de financement, bref un cercle bien vicieux ! Il est remarquable de constater par ailleurs le rôle déterminant joué par les cégeps dans la vie culturelle, so-

ciale et économique des régions. C'est ce qu'il faut conserver », note Pierre Patry.

En outre, il importe de rappeler que le réseau de l'éducation a subi des compressions de près de 2 milliards de dollars de 1994 à 1999 et que les sommes qui ont

été réinjectées sont loin de combler les nombreux besoins exprimés par les milieux. En ce qui concerne les cégeps, tous s'entendent pour dire que les compressions ont atteint 250 millions de dollars. Quant au réinvestissement récurrent de 60 millions

de dollars prévu en 2002-2003, près de 7 millions iront à la rationalisation des programmes.

Pour Pierre Patry, « c'est à la cohérence du gouvernement que nous en appelons. Si, comme il le dit, le développement local et régional lui importe et qu'il valorise le rôle des régions ressources, le prochain budget gouvernemental devra démontrer l'importance réelle accordée aux régions. » Et dans ce cadre, un réinvestissement plus marqué en éducation serait un choix social judicieux pour les jeunes et l'ensemble de la société québécoise.



Déclin du réseau collégial dans les régions

La CSN appelle à des solutions novatrices

Roger Deslauriers

Après des années de lente décroissance, le réseau collégial va connaître une période de déclin encore plus marquée du nombre des inscriptions. Cela pourrait avoir des conséquences importantes sur le nombre des emplois et sur les services aux étudiants. L'impact de ce phénomène sera plus sensible et se prolongera plus longtemps dans des régions comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent, Chaudières-Appalaches, la Mauricie et la Gaspésie.

Lors d'une conférence de presse tenue à Chicoutimi le 26 septembre dernier, Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, a pu démontrer, chiffres du ministère à l'appui, que les effets de cette baisse de clientèle pourraient être dévastateurs pour les régions. Elle a réclamé

que le ministre Legault tienne compte du caractère moteur des cégeps en régions. « On ne peut traiter des effets de ces nouvelles données démographiques seulement de façon comptable », a-t-elle affirmé.

Pour sa part, Ginette Guérin, présidente de la FEESP, a

clairement exprimé les craintes des employé-es de soutien des cégeps concernés. « Trop souvent, les employés de soutien des cégeps ont été les premières victimes de situations qu'ils n'avaient pas contribué à créer. Au cours des années passées, les administrations des collèges publics et le ministère ont très peu trouvé ou même cherché des solutions créatives aux problèmes budgétaires. Cette fois, voyant venir les coups d'avance, nous allons être extrêmement vigilants. On se rappellera que le fardeau de travail des employés de soutien des cégeps n'a cessé de croître depuis des années », a affirmé catégoriquement la représentante de la FEESP.



De g. à d. : Suzanne Tremblay, présidente du Syndicat des employé-es de soutien du Cégep de Chicoutimi, Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, Jeannine Girard, présidente du CCSLSJ, Ginette Guérin, présidente de la FEESP et Marjolaine Côté, présidente du secteur soutien cégep de la FEESP.

Fondation investit pour la création d'emplois auprès des aveugles

Serge Lareau

Au 31 mai 2001, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a investi directement dans 70 entreprises québécoises et contribué à la création ou au maintien de plus de 4100 emplois. L'investissement dans l'entreprise TECSO de Montréal contribue de façon particulière à faciliter l'accès à l'emploi pour tous.

Créée à Montréal en 1996, TECSO développe des logiciels pour les aveugles et les malvoyants. L'entreprise s'est solidement implantée sur le marché des technologies adaptées aux personnes handicapées et, afin de l'aider à poursuivre ses efforts de commercialisation déjà entamés partout à travers le monde, Fondation a injecté 300 000 \$ sous forme de participation à l'actionnariat.

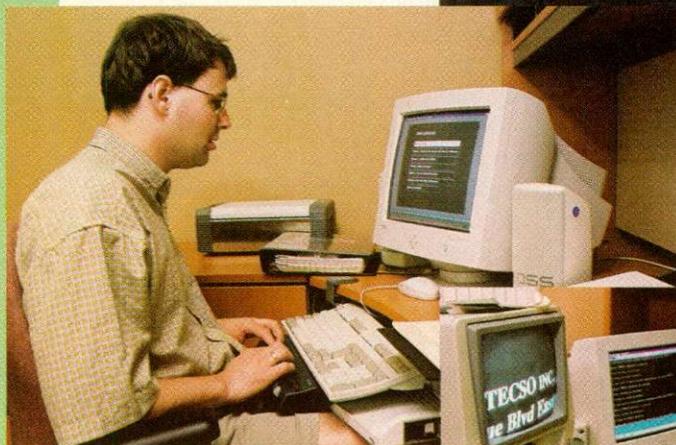
« Tecso crée des solutions technologiques dans le but de favoriser l'intégration professionnelle, scolaire et sociale des personnes ayant des incapacités visuelles », explique Marie-Josée Thibault, vice-

présidente vente et marketing chez TECSO, maintenant un leader mondial dans le développement de didacticiels destinés aux aveugles et aux malvoyants. « Nos didacticiels permettent une représentation mentale des interfaces graphiques des systèmes d'opération et des applications Microsoft. Vendu sous

forme de trousse, notre produit permet de se familiariser avec l'informatique à l'aide de narrations. On y retrouve aussi un guide tactile en relief et en braille qui représente ce que l'on voit à l'écran. Ainsi, on leur donne une métaphore de l'utilisation de l'ordinateur », précise Mme Thibeault.



L'équipe de TECSO compte une douzaine de personnes dont quatre sont malvoyants ou aveugles.



Stéphane Tellier est malvoyant et travaille à TECSO. Son ordinateur est muni d'un afficheur braille pour avoir un meilleur accès à l'informatique.



Susan Vida travaille chez TECSO en tant qu'assistante au marketing et communication. Malgré son handicap visuel, une téléviseuse, grossissant les caractères, lui permet de travailler avec l'ordinateur.

L'entreprise montréalaise compte actuellement une douzaine d'employé-es, incluant des personnes avec une déficience visuelle. Stéphane Tellier est malvoyant et travaille chez TECSO : « Avec les cédéroms *À l'écoute d'Internet* et *À l'écoute de Windows 98*, les aveugles peuvent naviguer sur Internet et utiliser l'informatique. Ces outils nous aident à comprendre ce qui se passe à l'écran et à apprendre où sont situés les différents éléments de l'interface informatique. »

TECSO vend ses services dans dix pays à l'extérieur du Canada et cela en français, anglais, italien, espagnol et en allemand. En Italie, l'un des plus prestigieux utilisateurs des didacticiels de Tecso n'est autre que le fameux ténor Andrea Bocelli.

« Certains pays sont bien plus en avance que nous en ce qui concerne l'intégration au travail des personnes aveugles, précise Mme Thibeault. C'est le cas de l'Espagne où la plupart de ces personnes travaillent grâce à des programmes adaptés. »

Les produits de TECSO sont un pas de plus vers une plus grande participation des personnes aveugles aux nouvelles technologies qui font partie intégrante des milieux de travail.

Le 30 août dernier, la direction de Fondation était présente alors que TECSO devenait la première entreprise québécoise à remporter le prix Winston Gordon de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA). Ce prix souligne les progrès d'importance réalisés en technologie ou les applications de celle-ci dans le domaine de la cécité et du handicap visuel.

Sécurité au travail chez ONYX Industries

Deux syndiqués CSN primés pour leurs inventions

Deux membres du STT de ONYX Industries (CSN), section Sorel-Tracy, ont vu leurs efforts reconnus par le comité de santé et de sécurité de la compagnie ONYX pour deux inventions originales. Stéphane Salvail a conçu une bavette de visière pour les opérateurs effectuant le nettoyage industriel à haute pression d'eau.

sous la visière, réduisant ainsi les risques de blessures aux yeux.

Son collègue de travail, Stéphane Clavet, a



inventé un système de garde en métal pour empêcher les opérateurs de se coincer les doigts dans le système de balayage dont est munie l'unité de basse pression d'eau.

Rappelons que Stéphane Salvail avait été personnellement impliqué dans un terrible accident survenu en novembre 1999 à l'usine Sidbec-Dosco de Contrecoeur.

H.G.

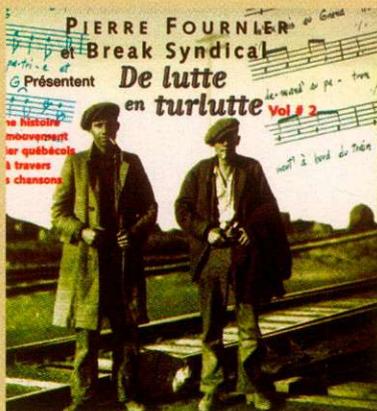


Cette bavette empêche les débris de passer

De lutte en turlutte no 2

Actif sur la scène de la chanson militante et engagé depuis 25 ans, le chansonnier Pierre Fournier vient de donner une suite au disque *De lutte en turlutte* en présentant un volume 2. Accompagné du groupe Break syndical, Pierre Fournier reprend *Les pauvres* (Plume Latraverse), *La vie de factrie* (Clémence Desrochers), *Tu n'étais pas dans mes souliers* (Fournier), *O grileiro* (Brésil), *The working man*, *L'internationale*, etc.

M.C.



En vente à la librairie du Service des communications de la CSN à Montréal, au coût de 14 \$. Frais d'expédition : 3,25 \$. Téléphone : (514) 598-2151.

Carrière Lafarge

Grève générale illimitée

À l'aube du 20 septembre, sur le coup de 6 heures, les 23 travailleurs de la carrière Lafarge, à Montréal, ont dressé des piquets de grève. Ils ont déclenché la grève générale illimitée dans le but de négocier une convention collective d'une durée de trois ans, assortie d'augmentations de salaire ainsi que d'un rattrapage salarial totalisant 15 pour cent. Les pourparlers achoppent aussi sur l'utilisation du surplus de la caisse de retraite. Les travailleurs demandent qu'on renforce la clause de convention collective les protégeant contre la soustraction. C'est à l'unanimité qu'ils ont voté en faveur de la grève, le 16 septembre. Leur contrat était échu depuis la veille. Le salaire moyen se situait aux alentours de 18,50 \$ l'heure. Ce conflit de travail est le premier à éclater à la carrière depuis 1974. À l'époque, elle portait la bannière Francon.



M.C.

20 ans !



Le 21 septembre 1981, la sculpture « Le travail » était dévoilée devant l'édifice de la CSN, à Montréal. Conçue à l'occasion du 60^e anniversaire du mouvement par l'artiste Roger Langevin, l'œuvre est constituée d'hommes et de femmes engagés dans une action solidaire, faite d'efforts et de travail. Elle exprime une énergie commune. Le secrétaire général de l'époque, Sylvio Gagnon, avait opiné que « pour certains, ces hommes et ces femmes, de même que le chaînon adjacent, signifiaient l'effort humain pour construire un monde à la mesure de nos aspirations, tandis que pour d'autres cela représentait la lutte pour défaire le mur de l'exploitation ».

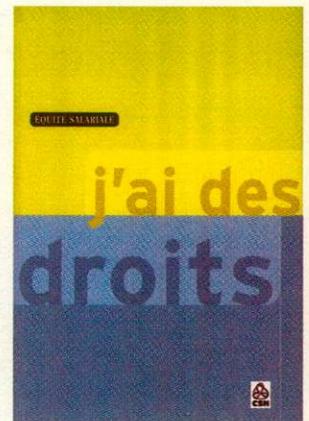
B.A.



À vos livres

Vos droits, voyez-y!

À l'approche du 21 novembre, échéance à laquelle les employeurs québécois sont sensés avoir réalisé l'équité salariale, la CSN met un outil à la disposition des syndicats des entreprises où aucun programme d'équité salariale n'a été mis en place conjointement avec l'employeur. Il s'agit d'une pochette contenant des fiches aisées à consulter sur les droits et les recours des salariées, ainsi que des formulaires de plaintes et de demandes de renseignements supplémentaires à l'employeur. Et c'est gratuit !



Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre

et expédition : gratuit

Aussi disponible sur www.csn.qc.ca

Pêcheries Marinard et Crevettes Nord-Atlantique

Opération sauvetage

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu des audiences d'urgence, le 1^{er} octobre, à Gaspé, dans l'espoir d'éviter la fermeture de Pêcheries Marinard, à Rivière-au-Renard et de Crevettes Nord-Atlantique, à l'Anse-aux-Griffons, ainsi que le licenciement de près de 300 employé-es.

Quelques jours auparavant, le Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CCGIM) avait lancé un appel pour sauver tous ces emplois.

Pêcheries Marinard et Crevettes Nord-Atlantique projetaient de fermer leur usine le 2 octobre, pour le reste de la saison, soit l'équivalent d'une perte de deux mois de travail. La présidente du conseil central, France Boulay, avait aussi pressé le ministre de l'Agriculture, Maxime Arsenaault, ainsi que les producteurs et les pêcheurs, de s'attabler avec les travailleuses et les travailleurs pour éviter que cette industrie vitale pour la région ne coule à pic.



France Boulay

Il s'agit de la troisième crise à ces usines

en six mois. En avril, leur situation financière précaire avait menacé l'ouverture de la saison de pêche à la crevette. En juin, les pêcheurs étaient restés à quai, insatisfaits du prix payé par les usines. Une décision rendue par la régie, le 24 septembre, leur demandait, grosso modo, de payer la livre de crevettes 64 cents, soit une hausse par rapport au prix en vigueur avant avril. Les usines, se disant incapables de s'accommoder d'un tel prix, envisageaient de cesser leurs activités pour cette année.

À la demande du conseil central et de la Fédération du commerce de la CSN, le groupe MCE Conseils s'active présentement à produire une étude afin d'élaborer des perspectives d'avenir et de développement durable pour mettre fin à la précarité de cette industrie.

M.C.

Olymel - Dernière heure

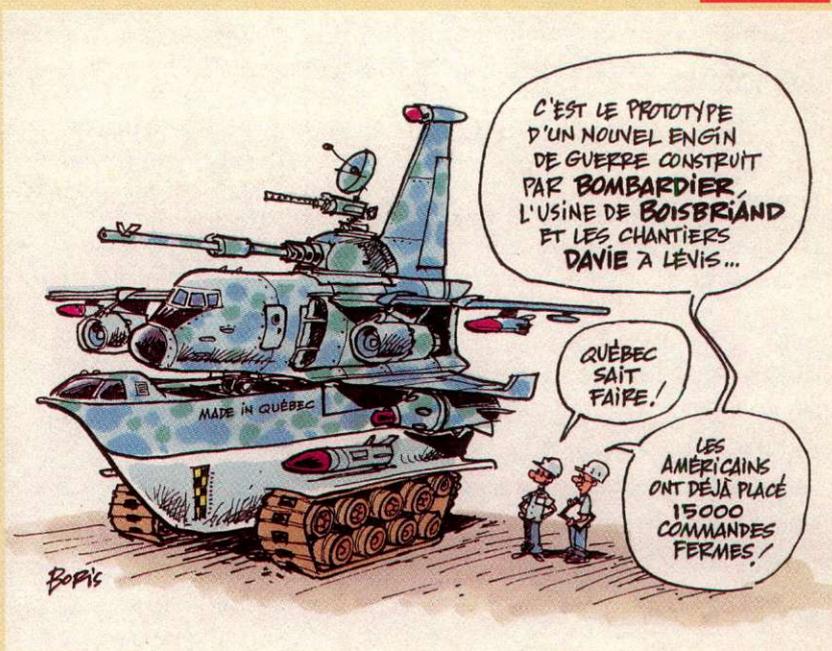
Les échanges se poursuivent

Au moment d'aller sous presse, le comité de négociation des syndicats de la compagnie Olymel avait accepté de reporter le déclenchement de la grève qui était prévue le jeudi 4 octobre 2001 à minuit. Les représentants des syndicats attendaient le dépôt imminent d'une offre patronale globale sur les questions non pécuniaires et avaient accepté de poursuivre les négociations à Québec, où

les pourparlers sur les enjeux salariaux allaient débuter vendredi. On peut donc s'attendre à ce que les échanges se poursuivent pendant le week-end.

Les comités exécutifs des syndicats de Valley-Jonction, Saint-Simon et Princeville avaient, il y a deux semaines, reçu de leur assemblée générale des mandats de grève de 89, 92 et 94 pour cent à être appliqués au moment jugé opportun.

R.D.



Bacon Interamerica

Une convention signée dans l'enthousiasme

Membres d'un syndicat affilié à la CSN depuis 1997, les 450 travailleuses et travailleurs de Bacon Interamerica, à Drummondville, sont fiers de la convention collective qu'ils ont signée, l'été dernier. En plus d'augmentations de salaire moyennes totalisant 13 pour cent, ils enregistrent de nouveaux gains au chapitre de la santé et de la sécurité au travail. Dorénavant, l'employeur s'engage à rémunérer 60 heures de travail par mois les responsables syndicaux en santé-sécurité pour qu'ils se consacrent à la prévention. Les parties ont également convenu de participer à une étude ergonomique (portant notamment sur les habitudes et les positions de travail, ainsi que sur les rapports entre le travail et la machine). Dans un milieu où les lésions sont multiples et où les maladies en « ite » telles les bursites et les épicondylites sont légion, on comprendra les employé-es de se réjouir de ces victoires. Les syndiqué-es de la maintenance protègent aussi leur emploi contre la sous-traitance. Le contrat de travail chez Bacon Interamerica comprend des améliorations aux chapitres des libérations syndicales, des pauses-santé et des vacances. La convention a été adoptée à 97 pour cent.



De g. à d., les membres du comité exécutif du syndicat sont Mélanie Chaput, secrétaire, Martin Pelletier, président, Sandra Bezeau, trésorière, Karine Houle, vice-présidente aux griefs et Véronique Jutras, vice-présidente en santé-sécurité au travail.

M.C.

Pour réinvestir dans les services publics

La CSN réclame des transferts d'Ottawa

Le président de la CSN, Marc Laviolette, a profité de l'ouverture du conseil fédéral pour inciter le président du Conseil du trésor, Sylvain Simard, à réclamer du gouvernement fédéral les transferts en matière de santé et de services sociaux qui permettront de réin-

vestir dans les services publics. Prenant acte du contexte économique actuel, le président juge tout de même que les fonds sont là. « Même avec une croissance négative de deux pour cent, le fédéral connaîtra des surplus de 13 milliards. En obtenant

des transferts fédéraux à un niveau de 18 pour cent des dépenses assumées par les provinces en matière de santé et de services sociaux, cela représenterait une somme de huit milliards dont deux milliards pour le Québec », note-t-il.

J.-P.L.

Corrigez

Le gouvernement québécois a modifié la gouvernance des régies régionales de la santé et des services sociaux, le printemps dernier. Avec sa Loi 28, le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, a en effet reconcentré dans ses mains les pouvoirs administratifs.

Réponse : Lorsqu'on fait allusion au mode de fonctionnement d'un organisme et à ses règles de conduite, on parle de gouverner. Le mot gouvernance désigne les services administratifs des régions au Sénégal. La Casamance et la région métropolitaine de Dakar ont leur gouvernance.

Le mot loi prend une majuscule seulement s'il est suivi du nom exact de la loi, ici, *loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*. Autrement, il n'en prend jamais. Par ailleurs, on ne doit jamais donner un chiffre à une loi : celui-ci ne sert qu'à identifier le projet de loi pour faciliter le travail des législateurs... Il y aurait eu une centaine de projets de loi 101 depuis 1980. Bref, le projet de loi 28 est devenu la loi qui a modifié la gouvernance des régies régionales.

Les mots ministre et ministère s'écrivent avec la minuscule ; les dénominations prennent la majuscule. Exemple : ministre de la Santé et des Services sociaux, ministre des Relations avec les citoyens. Exception: le mot ministre prend une majuscule si on s'adresse à la personne elle-même.

Corrigez

Pour choisir la nouvelle administration de leur Hôtel de Ville, les résidents devront se rendre à leur poll de votation et effectuer leur choix. Certains choisiront de s'abstenir, doutant que les candidats ne mettent véritablement de l'avant les promesses inscrites à leur pamphlet électoral.

Réponse : Résident désigne une personne habitant de façon permanente un pays sans en avoir la nationalité, par exemple les immigrants et les diplomates. Lorsqu'on fait référence aux membres d'une population, on parle de résidents.

Le mot poll est absent du dictionnaire. Le bon usage commande d'utiliser l'expression bureau de scrutin ou bureau de vote.

L'expression mettre de l'avant est erronée. On doit dire plutôt que les candidats mettent certaines idées en avant. On peut toutefois douter qu'ils aillent de l'avant dans l'application de leurs promesses.

Le pamphlet est une forme d'expression littéraire, un court écrit satirique qui attaque avec virulence l'ordre établi. Les candidats nous inondent toutefois de dépliants et de brochures.

Jean-Pierre Larche

**Sylviculture :
deux autres syndicats**

Dans ce numéro :

- Plus de 1000 travailleuses syndiquées adressées à la CSN
- Objectif prioritaire : obtenir 60 % des votes administratifs
- Enquête réalisée sur le mariage
- Plan de travail chargé pour l'automne

Le Brûlot est le journal du Syndicat national de la sylviculture de la CSN. Adressé par la poste aux membres du syndicat, il se veut un journal d'information portant sur les conditions de travail dans l'industrie sylvicole. C'est aussi un stimulant pour tous les sylviculteurs.

Deux autres groupes de travailleuses et de travailleurs de la sylviculture de la municipalité de Sacré-Cœur, tout près de Tadoussac, viennent d'adhérer au Syndicat national de la sylviculture (SNS-CSN). Il s'agit de 70 salarié-es à l'emploi des Entreprises forestières Ginosil et de la Société d'aménagement de Sacré-Cœur. Ils deviennent ainsi les 16^e et 17^e groupes du SNS-CSN. Depuis la campagne de syndicalisation, lancée au printemps, plus de 1000 sylviculteurs ont rallié la CSN. On les retrouve aussi en Abitibi, en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Couper, débroussailler, reboiser : ces travailleuses et travailleurs préparent, dans des conditions extrêmes, la forêt de demain. Aujourd'hui, c'est à leur tour de semer et de répandre l'idée même du syndicat, pour s'épanouir.



Santé mentale
Quelque 40 employé-es travaillant pour l'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay, viennent de se donner un syndicat CSN. Ils interviennent auprès des personnes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de violence. La section régionale de cette association a trois bureaux à Chicoutimi et un à Jonquière.

Transport Asselin

À Clermont, dans Charlevoix, les chauffeurs du transporteur de copeaux et de vrac Asselin sont montés à bord du Syndicat national du transport routier de la CSN (SNTR-CSN), le 9 septembre.

**Portes Unies
Saint-Michel**

Ils ont cogné à la porte de la CSN, qui les a accueillis à bras ouverts : les 27 travailleuses et travailleurs des Portes Unies Saint-Michel à Montréal. C'était le 2 août. Auparavant, ils étaient membres du Syndicat canadien des officiers de la marine marchande de la FTQ.

Le Commensal

La prochaine fois que vous partagerez un repas entre ami-es au restaurant Le Commensal, du 1720, rue Saint-De-

nis à Montréal, dites-vous que vous fréquentez un établissement dont le personnel est syndiqué à la CSN. Les 30 syndiqué-es ont choisi la CSN, le 2 août. Ils ont laissé la section locale 973 des Teamsters de la FTQ.

Le Soleil

Ils ont du caractère... Ce sont les typographes, les hommes de formes, les opérateurs sur linotypes, monotypes et les fondeuses, ainsi que des apprentis à l'emploi du quotidien québécois *Le Soleil*. Ils sont maintenant regroupés au sein du Syndicat des employé-es de bureau du Soleil (CSN).

**Une cafétéria
chez Bombardier**

Les 15 employé-es de la cafétéria Aramark de la division Bombardier, à Dorval, ont fondé un syndicat CSN, le 31 août. Jusque-là, ils faisaient partie de la section locale 931 des Teamsters de la FTQ.

Ils sont des nôtres

Les syndicats CSN suivants ont été accrédités : Hôtel Gouverneurs de Rouyn-Noranda et Transfinition à Montréal (service de finition de l'imprimerie de circulaires publicitaires), propriété du groupe Transcontinental.

Michel Crête

Construction**Non à la déréglementation !**

Dans une lettre adressée au quotidien *Le Droit*, de Hull, le président de la CSN-Construction, Ted McLaren, rive son clou à une publicité de l'Association pour le droit au travail (ADAT), qui préconise la déréglementation de

l'industrie de la construction. Selon Ted McLaren, l'abolition de tout contrôle d'embauche dans ce secteur entraînerait une diminution des heures travaillées annuellement par chacun des travailleurs.

M.C.

La CSN et la Loi sur la santé publique

Une approche préventive plutôt que bio-médicale

La CSN propose que la future loi-cadre sur la santé mette l'accent sur la prévention et la promotion de la santé et du bien-être de la population, en adoptant une approche globale plutôt que d'aborder la question de la santé publique avec une unique vision bio-médicale.

Dans son mémoire présenté en commission parlementaire, la CSN rappelle que des situations comme la contamination de l'eau potable, la prolifération d'aliments à base d'organismes génétiquement modifiés ou les campagnes de vaccination massive lancées lorsque des cas de maladies contagieuses se succèdent et créent un état de panique, commandent que les responsables de la

santé publique mettent l'accent sur la prévention plutôt que sur les seules mesures curatives.



Denise Boucher

« L'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la collectivité québécoise passe par le développement social, celui-ci devant nécessairement comprendre une stratégie et des mesures de lutte contre la pauvreté », a affirmé la vice-présidente Denise

Boucher devant les parlementaires. Elle était accompagnée de Michel Tremblay, président de la FP et de Simon Tremblay, représentant de divers organismes publics.

Par exemple, les cas de contamination d'aqueducs qui sont survenus récemment illustrent que la gestion de l'eau est un enjeu de santé publique qui va bien au-delà de la question de la fluoration. De tels événements font dire à la CSN qu'un « rôle et un pouvoir d'intervention devraient être établis pour les directions de santé publique dans la Loi sur la santé publique... Les responsabilités partagées et respectives du ministère de l'Environnement et des directions de santé publique devraient être clarifiées ».

Y.S.

Un guide critique du chômage

Dans la 5^e édition de son *Petit guide de survie des chômeurs et des chômeuses*, le Comité Chômage de Montréal vous propose l'abc des droits des sans-emploi. On y trouve de tout. Et la précision du guide ne signifie pas l'absence de commentaires ! Par exemple, « par habitude malsaine, la Commission (de l'assurance-emploi) conclut très hâtivement que des données erronées constituent de la fraude ». On vous invite à vous faire conseiller, à vous faire représenter et surtout, à ne rien signer. Donc, des pages et des pages de précieux conseils si vous êtes aux études, si vous perdez votre emploi, si vous vous faites foutre à la porte ou encore si vous la claquez !



Depuis 1990, le gouvernement fédéral a imposé quatre réformes à l'assurance-chômage. « Toutes ces réformes ne visaient qu'une seule chose : couper et nous enlever nos droits. » Depuis le printemps 2001, le Comité Chômage de Montréal est le nouveau nom du Comité Chômage sud-ouest de Montréal.

P.D.

Dédramatiser ?

À voir et revoir les scènes de l'attentat du 11 septembre à New York et à Washington, le même sursaut d'horreur ! Il faut admettre le droit de riposte au pays attaqué, puis savoir « raison garder », sans se laisser happer par une émotion dont profitent les va-t'en guerre qui ont conçu une équipée menant au surarmement.

La haine sert fréquemment de moteur à l'Histoire. Il n'y a qu'à se rappeler la cruauté des châtiments réservés aux *rebelles* honnis. En Inde, soulignait récemment le prix Nobel José Samarago, certains insoumis étaient pulvérisés après avoir été attachés à des affûts de canon. En Angola, des soldats portugais ont promené sur des piques les têtes de *négres* anticoloniaux. Nous n'avons pas d'images des bombardements américains sur les quartiers populaires de Panama quand on a voulu traquer l'ex-collaborateur de la CIA Manuel Noriega, devenu le vilain à abattre ! L'état-major étatsunien avait eu recours au *black-out*



des nouvelles ; très peu a été écrit sur les milliers de civils panaméens portés disparus alors que le monde célébrait dans l'euphorie la chute du Mur de Berlin !

La Maison Blanche réclame « mort ou vif » ben Laden, leader présumé du réseau qui a commis ce carnage. Peut-on imaginer une alternative ? Par exemple un forum où bouddhistes, popes orthodoxes, rabbins, muftis, leaders de diverses religions se rencontreraient pour méditer sur une forme d'anti Loi du tallion ? À vrai dire, cette utopie s'est réalisée à l'invitation de la petite communauté de Sant'Egidio qui permit, trois jours durant, à Barcelone, de réfléchir à un monde où le leitmotiv serait la réconciliation. Mais le bruit dominant annonce plutôt un retour au temps des

Croisades où Dieu trônait comme Seigneur d'une guerre sainte.

Rejetés

En Australie, un tribunal a récemment confirmé qu'il est légitime de garder les frontières étanches face aux demandeurs d'asile. Par quel cheminement tordu en vient-on ainsi à cautionner le refoulement de quelque 500 réfugiés iraqiens et afghans ? Le tribunal donne raison à Canberra d'avoir parqué une horde de *boat people* sur un piton rocheux du Pacifique Sud, l'île de Mauru, et d'avoir dérotté un autre groupe vers la Nouvelle-Zélande. Mauru est une île dont la seule richesse, le phosphate, est épuisée et son président, Rene Harris, a avalisé le troc pétrole-contre-aide-aux-réfugiés. L'intransigence de l'Australie — on y place en détention tout demandeur d'asile — vise à décourager les passeurs qui font leur miel des faux candidats au titre de réfugiés.

Clément Trudel

Pour changer les choses: la CSN



La CSN est l'organisation syndicale la plus représentative des secteurs public et parapublic québécois.

Sa présence dans tous les secteurs et sa combativité en font une interlocutrice incontournable lors de la négociation. Cela lui permet d'obtenir des ententes supérieures pour ses membres sur des sujets cruciaux comme la protection des emplois, la santé-sécurité au travail ou les droits des salariés à temps partiel, entre autres.

De plus, la CSN fait du réinvestissement dans le secteur public une priorité, afin d'améliorer les conditions de travail ainsi que l'offre et la qualité des services.

Bureaux de la CSN

Nord-Est-Côte-Nord
(418) 589-2069

Nord-Est-Sept-Îles
(418) 962-5571

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Chandler
(418) 689-2294

Cap-aux-meules
(418) 986-5880

Outaouais
(819) 771-7447

Lanaudière
(450) 759-0762

Laurentides
(450) 438-4196

Montréal métropolitain
(514) 598-2021

Abitibi-Témiscamingue-Ungava
Val-d'Or
(819) 825-6137

Chibougamau
(819) 748-2631

Québec-Chaudière-Appalaches
(418) 647-5824

Bas-Saint-Laurent
(418) 723-7811

Saguenay-Lac-Saint-Jean
(418) 549-9320

Estrie
(819) 563-6515

Montérégie
Saint-Hubert
(450) 656-1291

Granby
(450) 372-6830

Saint-Hyacinthe
(450) 261-1261

Saint-Jean-sur-Richelieu
(450) 346-4500

Sorel-Tracy
(450) 743-5503

Suroît
(450) 371-5555

Coeur du Québec
Trois-Rivières
(819) 378-5419

Drummondville
(819) 478-8158

Shawinigan
(819) 536-443

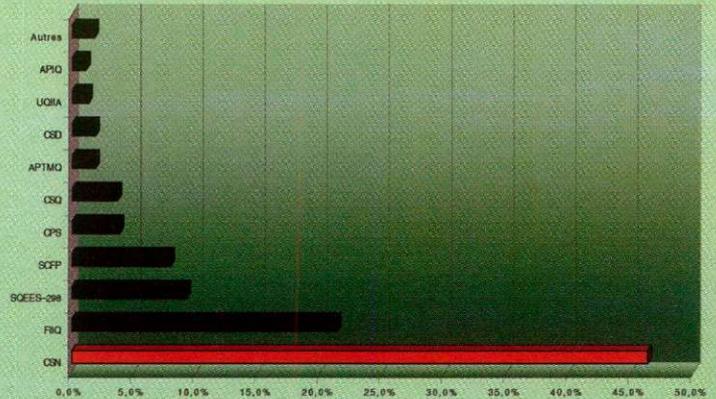
Service de la syndicalisation
(514) 598-2283

1. Source : ministère de la Santé et des Services sociaux, statistiques sur le personnel de la santé et des services sociaux 1998-1999. Autres comprend : SPDQ, UES-800, APQ, SCOMM, FISA, CSHM, boutique.

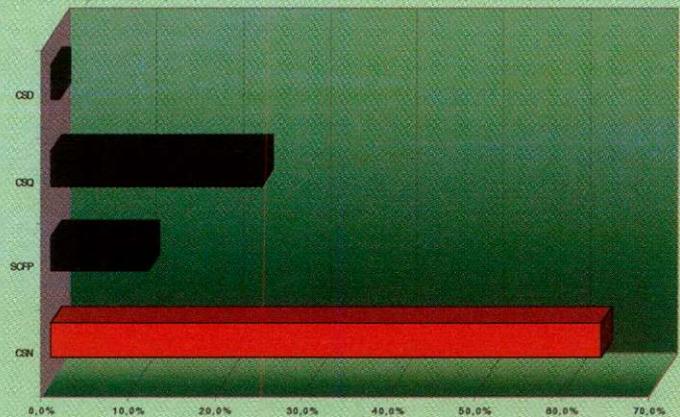
2. Source : Annuaire des cégeps 1999-2000, Fédération des cégeps.

3. Source : Direction générale des relations de travail, ministère de l'Éducation, PERCOS 15 mars 2001.

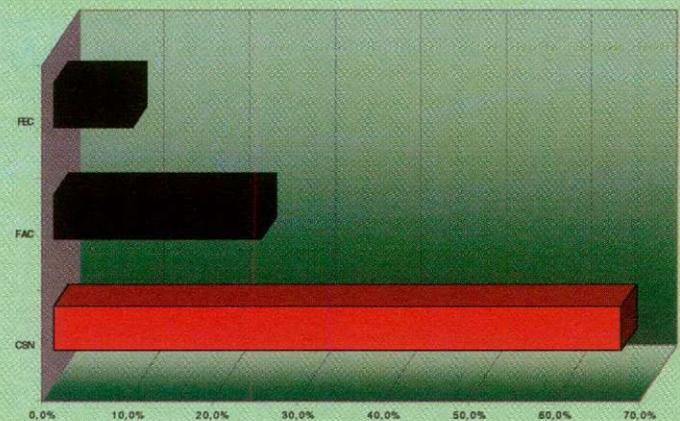
Représentativité dans la santé et les services sociaux 1996-1999 ¹



Représentativité chez les employés de soutien dans les cégeps 1999-2000 ²



Représentativité chez les enseignantes et enseignants de cégeps 1999-2000 ²



Représentativité chez les employés de soutien dans les commissions scolaires francophones 1999-2000 (Équivalent temps complet) ³

